

the Senate to deal with the question, that it was not necessary he should delay the House with any prolonged observations on that part of the subject. It had been urged with force that they were now entering upon a new era in the history of this country, and that the example the Senate might set would be considered a precedent for the future. He thought the House had a perfect right to establish such a precedent as would clearly define its authority as a body performing responsible functions under the constitution of a Dominion, which was to become a great nationality according to the promoters of Confederation. As respects the tariff itself, he must say at the outset that the duty on coal would not be considered a concession to the majority of the people of Nova Scotia. The coal interest was confined to Pictou and Cape Breton, and the tax, if a benefit at all, could only protect a minority of the population. Whilst making a concession to the coal counties of Eastern Nova Scotia, the bread of the people in the West was to be taxed. The Western Counties traded cheaply with the United States. At the end of the fishing season, vessels left the western ports for the United States, where they disposed of their cargoes of fish and returned with flour, rye and cornmeal. Only once in the history of Nova Scotia had the coarse articles of rye and meal been taxed. Rye could not be procured in Canada on the same terms as in the United States, and the same remark applied to corn meal to a large extent. Rice was also a commodity essential to a large class of the population—it was the luxury of the fishermen and poorer people. The man who was not able to buy any other article of luxury used rice—even the schooners when they went to the fisheries took large quantities with them. The Minister of Marine and Fisheries was perfectly well aware that meal was an article of prime necessity, not merely among fishermen, but especially among lumbermen. He would next refer to the article of tobacco, which was already taxed largely; it was the poor man's solace—absolutely necessary for his comfort when he returned home after a hard day's toil; but now he had to pay upwards of 100 per cent more for the luxury of smoking his pipe. The duty on packages was very troublesome and unfair. The cask, for instance, in which molasses came might be worth \$5 in Cuba; but when it reached Nova Scotia its value was not more than 75 or 80 cents. In the fisheries, such casks were used to some extent for butts, but otherwise they were useless, and would have to be broken up for fuel. Nowhere, except perhaps in the United States, was it usual to resort to the absurd expedient of charging a duty on packages. It had been well pointed out by the hon. gentleman from St. John (Mr. Robertson) that the Eighth Section would lead to great trouble and inconvenience, inasmuch as it was almost impossible to

clairement le droit constitutionnel du Sénat de statuer sur la question, il ne voit pas la nécessité de s'étendre davantage sur le sujet, ce qui retarderait les travaux de l'Assemblée. On a beaucoup insisté, dit-il, sur le fait que nous entrons dans une nouvelle ère de l'histoire de ce pays et que l'exemple qu'allait donner le Sénat constituerait désormais un précédent. Il trouve que le Sénat a le droit de créer un précédent par lequel il définit clairement l'autorité dont il est investi en tant que corps de l'État ayant des fonctions de responsabilité à remplir aux termes de la constitution d'un Dominion qui, selon les tenants de la Confédération, est appelé à devenir une grande entité nationale. En ce qui concerne le tarif proprement dit, il déclare d'emblée que le droit sur la houille ne serait pas envisagé comme une concession aux yeux de la majorité des habitants de la Nouvelle-Écosse. Les charbonnages se limitent à Pictou et à Cap Breton et la taxe, à supposer qu'elle constitue un avantage, ne protégerait qu'une minorité de la population. En faisant une concession, dont les comtés de l'Est de la Nouvelle-Écosse seraient les bénéficiaires, on frapperait d'un impôt le pain des gens de l'Ouest. Les comtés de l'Ouest font très peu de commerce avec les États-Unis. A la fin de la saison de la pêche, les navires quittent les ports de l'Ouest pour se rendre aux États-Unis où ils débarquent leur cargaison de poisson, puis repartent pour le Canada avec un chargement de farine, de seigle et de farine de maïs. Le seigle et la farine n'ont été taxés qu'une seule fois dans toute l'histoire de la Nouvelle-Écosse. Il n'est pas possible de se procurer du seigle et de la farine au Canada aux mêmes conditions qu'aux États-Unis et l'on peut en dire autant jusqu'à un certain point de la farine de maïs. Le riz aussi est une denrée indispensable à une large tranche de la population—c'est le luxe du pêcheur et des pauvres. Ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter d'autres articles de luxe utilisent le riz—les schooners eux-mêmes, lorsqu'ils se rendent aux pêcheries, en emportent des grandes quantités. Le ministre de la Marine et des Pêcheries sait très bien que la farine est un article de première nécessité, non seulement pour le pêcheur, mais surtout pour le bûcheron. Il parle ensuite du tabac, qui est déjà frappé d'une lourde taxe. C'est la consolation du pauvre, dit-il, il en a absolument besoin lorsqu'il rentre chez lui après une dure journée de travail. Or, maintenant, il doit payer plus de 100% de plus pour le luxe de fumer sa pipe. Le droit sur les emballages est une mesure ennuyeuse et injuste. Le fût contenant la melasse qu'on importe, par exemple, peut valoir 5 dollars à Cuba, mais lorsqu'il arrive en Nouvelle-Écosse sa valeur n'est plus que de 75 ou 80 cents. Dans les pêcheries, on emploie parfois ces fûts comme caques, mais à part cela, ils sont inutiles et il faudrait les briser pour en faire du bois de chauffage. Nulle part, si ce